

PORT DE PECHE DE BARCAGGIO

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DU PORT DE PECHE DE BARCAGGIO
A LA COMMUNE D'ERSA

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 7 mars 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**M. le Maire de la commune
d'Ersa**

Gilles SIMEONI

Thomas MICHELI

PORT DE PECHE DE GALERIA

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DU PORT DE PECHE DE GALERIA
A LA COMMUNE DE GALERIA

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 7 mars 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**M. le Maire de la commune
de Galeria**

Gilles SIMEONI

Jean-Marie SEITE

PORT DE PECHE DE GIOTTANI

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DU PORT DE PECHE DE GIOTTANI
A LA COMMUNE DE BARRETTALI

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 12 février 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**M. le Maire de la commune de
Barrettali**

Gilles SIMEONI

Dominique BACCARELLI

PORT DE PECHE DE SAN DAMIANO

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION DU PORT DE PECHE DE SAN DAMIANO A LA COMMUNE DE D'ALGAJOLA

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 12 février 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**M. le Maire de la commune
d'Algajola**

Gilles SIMEONI

François ROSSI

PORT DE PECHE DE SANTA SEVERA

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DU PORT DE PECHE DE SANTA SEVERA
A LA COMMUNE DE LURI

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 12 février 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**Mme la Maire de la
commune de LURI**

Gilles SIMEONI

Anne-Laure SANTUCCI

PORT DE PECHE D'ERBALUNGA

CONCESSION D'ETABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION
DU PORT DE PECHE D'ERBALUNGA
A L'ASSOCIATION DES PECHEURS ET PLAISANCIERS D'ERBALUNGA
COMMUNE DE BRANDO

AVENANT n° 1

Au cahier des charges du 7 mars 2016

Article 1 :

L'article 33 du cahier des charges est modifié comme suit :

L'échéance de la concession est fixée au 16 février 2022.

Article 2 :

Les autres articles du cahier des charges de la concession demeurent inchangés.

Le présent avenant entrera en vigueur dès la publication de l'arrêté pris par le Président du Conseil exécutif de Corse.

AIACCIU, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse

**Le Président de l'association des
pêcheurs et plaisanciers
d'Erbalunga**

Gilles SIMEONI